

1ERE ALLOCUTION D'OUVERTURE

Pierre CASABIANCA

Mesdames, Messieurs, le congrès de l'association pour la promotion des hôpitaux de jour est l'occasion pour le CODERPA du Var que je représente aujourd'hui, de vous rencontrer. Aussi, Madame Le Dr PAUVAREL, je vous remercie au nom du CODERPA pour votre invitation et vous prie de bien vouloir excuser Madame Christofle Laurence, vice-présidente du CODERPA et Monsieur Alain Bernard secrétaire général et directeur du C. H. G. d'Hyères, retenu par d'autres obligations.

Permettez-moi, le d'abord, de faire une présentation succincte du CODERPA du Var :

► ce comité, institué par décret depuis 4/08/1982 est présidé par le préfet du département ; Le président du conseil général en est le 1er vice-président et, depuis 1998, un 2e vice-président est élu dans le collège représentant les usagers.

► Il comprend : § Des représentants départementaux des associations de retraités et personnes âgées représentatives au niveau national, § Des représentants des collectivités locales et des organismes à vocation sociale, § Et des personnes et qualifiées. « le CODERPA est un comité à caractère consultatif. Il constitue un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel des retraités et personnes âgées participent à l'élaboration et à l'application des mesures de toute nature les concernant, en concertation avec les professionnels et les principaux organismes chargés de mettre en œuvre les actions en leur faveur au sein du département » (article 1er du règlement intérieur)

Ce comité doit être obligatoirement consulté sur les projets de plans gérontologiques départementaux.

La circulaire du 2 mai 1988 un rappelle aussi : « qu'il a également, la mission globale en matière gérontologique ; il peut se saisir de toutes les questions concernant les retraités et personnes âgées, procéder aux études et investigations nécessaires et formuler des propositions de toute nature qui lui paraîtront opportunes » C'est ainsi que ses missions peuvent se définir en quatre points : § L'élaboration du rapport annuel § La réflexion § L'information § La promotion de conventions locales ou de coordination Aujourd'hui, nous voulons saisir l'opportunité qui nous est offerte pour vous écouter et débattre autour de la question ; « Qu'est-ce que être thérapeutique ? »

Mais c'est aussi l'occasion de vous informer que CODERPA du Var, à travers de sa Commission Information, réfléchi à la mise en place d'un « centre de ressources sur les politiques locales de la vieillesse » dont le contenu de notre réflexion à ce jour est communiquer dans notre bulletin à votre disposition.

Sans vouloir anticiper sur l'issue de votre congrès, sachez que nous serons toujours attentifs : § à repérer, valider, capitaliser les dispositifs, les projets où les initiatives ayant trait à la politique de la vieillesse § à enregistrer les attentes des collectivités territoriales, des organismes et services mais aussi des professionnels ayant vocation de s'occuper du public âgé, § à émettre notre avis sur tous les sujets touchant les personnes âgées de notre département. Je vous rappelle que nous sommes un comité à « caractère consultatif ».

Je vous souhaite un bon congrès et je vous remercie pour votre attention.